

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 mars 2022
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 7 mars 2022, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par les Représentants permanents
de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration commune de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie au sujet de la séance du Conseil de sécurité du 4 mars 2022 qui s'est tenue au titre de la question intitulée « Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2014/136](#)) » (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Sven Jürgenson**,
Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République d'Estonie

(*Signé*) **Andrejs Pildegovičs**,
Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République de Lettonie

(*Signé*) **Rytis Paulauskas**,
Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République de Lituanie



**Annexe à la lettre datée du 7 mars 2022 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par les Représentants
permanents de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration faite par la République de Lituanie au nom
des trois États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) au sujet
de la séance que le Conseil de sécurité a tenue à New York
le 4 mars 2022**

Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'agression militaire que la Russie continue d'infliger à l'Ukraine. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, qui porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales.

Le bombardement et la saisie du site de la centrale nucléaire de Zaporijia par les forces armées de la Fédération de Russie constituent une violation flagrante des accords internationaux sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). S'il arrivait que les protocoles de sûreté et de sécurité de la centrale nucléaire de Zaporijia ou d'autres sites nucléaires en Ukraine soient perturbés, cela pourrait provoquer des dommages radioactifs touchant de vastes territoires et avoir des conséquences irréparables pour l'environnement en Europe. Des milliers de personnes en pâtiraient, y compris des civils qui ne peuvent actuellement pas être évacués de la zone proche de la centrale en raison des bombardements et des combats en cours.

Au cours de cette avancée militaire, les troupes russes ont également pris le contrôle de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Cela fait déjà plusieurs jours que le personnel de la centrale nucléaire éprouve des difficultés à accomplir ses tâches d'une importance capitale : faire fonctionner, surveiller et entretenir le site, en assurant sa sûreté et sa sécurité nucléaires ainsi que sa protection radiologique. Il s'agit d'une violation gravissime des conventions relatives à la sécurité nucléaire et des normes de sécurité de l'AIEA.

L'agression militaire constitue également une menace pour les autres installations nucléaires civiles en Ukraine. Le pays compte 15 réacteurs nucléaires en activité. Il existe également d'autres installations nucléaires et radioactives telles que les sites de stockage et d'élimination du combustible nucléaire épuisé et d'autres déchets radioactifs. Chacun de ces sites peut à tout moment être attaqué ou endommagé par accident. Le continent européen est plus proche qu'il ne l'a jamais été d'une catastrophe humanitaire et écologique.

Il est impératif de prendre immédiatement des dispositions de sécurité autour des centrales nucléaires et d'ouvrir des couloirs humanitaires depuis les zones contrôlées ou bombardées par l'armée russe. Nous exigeons de toutes les parties qu'elles respectent pleinement les obligations que leur impose le droit international humanitaire de protéger la population civile et les biens de caractère civil et de s'abstenir d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile.

Dans les circonstances de la guerre, l'Ukraine pourrait se trouver dans l'incapacité de remplir pleinement ses obligations. Par conséquent, nous engageons l'AIEA à jouer un rôle proactif et à exercer ses pouvoirs pour maintenir l'alerte maximum et réduire les risques imminents pour la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine. Nous saluons la décision de l'AIEA de mettre son Centre des incidents et des urgences en mode d'intervention complète en raison de la situation à la centrale

nucléaire de Zaporijia. Nous avons pris connaissance de la volonté des autorités de l'AIEA de se rendre à la centrale nucléaire de Tchernobyl et de faciliter les négociations entre l'Ukraine et la Russie concernant la sécurité des installations nucléaires.

Nous estimons qu'il est extrêmement important que l'Ukraine obtienne l'aide de l'AIEA pour surveiller également la situation à la centrale nucléaire de Tchernobyl, y compris sa zone d'exclusion, ainsi que dans d'autres installations nucléaires en Ukraine qui échappent au contrôle du Gouvernement. À cet égard, on pourrait envisager la création d'une équipe spéciale internationale sous les auspices de l'AIEA, si nécessaire. Nous remercions l'autorité de régulation nucléaire ukrainienne pour son travail important et les informations qu'elle donne régulièrement depuis le terrain.

Nous appelons à une réponse internationale immédiate aux violations de la sécurité nucléaire commises par la Russie. Nous saluons la réponse rapide de l'AIEA et l'encourageons à poursuivre ces efforts. Les actes de la Fédération de Russie doivent être dûment évalués au regard des dispositions pertinentes du droit international afin que la Fédération de Russie soit tenue pour responsable. Nous demandons instamment à l'Agence de procéder à cette évaluation et de la soumettre au Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Nous demandons à la Russie de retirer ses forces armées de la centrale nucléaire et de permettre l'instauration d'une zone de sécurité.

Nous demandons à toutes les parties de permettre un passage sûr et sans entrave vers des destinations situées en dehors de l'Ukraine et de faciliter l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin en Ukraine.

Il s'agit de la plus grande centrale nucléaire d'Europe. La Russie, par son agression, menace la paix et la sécurité à l'échelle mondiale. Une attaque contre un réacteur nucléaire peut menacer la vie humaine à grande échelle et avoir des conséquences dévastatrices pour l'environnement et, plus encore, pour la vie humaine.

Nous demandons à la Fédération de Russie de cesser immédiatement ses attaques et de se conformer à la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Agressions contre l'Ukraine », soutenue par 141 États lors de la onzième session extraordinaire d'urgence.
